

## La Drees propose un bilan du FAJ



© Michel Le Moine

Dans une étude rendue publique fin janvier, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) propose un bilan de la mise en œuvre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Aide départementale de dernier recours destinée à l'insertion sociale et professionnelle, le FAJ bénéficie à 97 000 jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté sociale, en 2013. Le montant moyen des aides s'élève à 189 euros. Le fonds octroie essentiellement des aides financières

individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés. La moitié de ces aides répondent à des besoins de subsistance, le FAJ étant aussi fréquemment sollicité pour des aides au transport ou à la formation. Une aide sur cinq est, par ailleurs, allouée en urgence. 60 % des aides sont accordées à des jeunes sans ressource financière et 35 % à des jeunes en situation de précarité vis-à-vis du logement. ●